

## A TRAVERS LE FEUILLAGE DU CACAOYER : Changements dans la société éton du Cameroun méridional

Bernard DELPECH

*Sociologue O.R.S.T.O.M., B.P. 293, Abidjan 04 (Côte d'Ivoire)*

Répondant par les Espagnols dans les îles de Fernando-Po et San-Tome depuis le xvi<sup>e</sup> s., les fèves de cacao ne sont introduites au Cameroun qu'à la fin du xix<sup>e</sup> s., importées par les sociétés concessionnaires allemandes ; les missionnaires persuadent bientôt les populations côtières d'en planter.

A partir de 1920, l'arbuste se propage vers le nord d'une manière d'autant plus spectaculaire que sa culture n'a pas été imposée par l'administration coloniale, qui s'est bornée, au départ du moins, à encourager sa diffusion par des distributions de fèves et à protéger les plantations autochtones.

A la suite de la première guerre mondiale, puis de la crise de 1930, la plupart des grandes plantations européennes disparaissent.

Aujourd'hui, le verger cacaoyer camerounais, moteur de l'activité économique dans les provinces du Centre-Sud et de l'Est, couvre 80 000 hectares de cultures familiales.

Procédant des paysages agraires aux « mentalités », je m'efforcerai, dans ces quelques pages, de dégager l'essentiel des transformations provoquées par l'adoption d'une cacaoculture à but commercial dans une société du Sud-Cameroun.

Mais d'abord, où sont les Éton et quels sont les traits essentiels de leur société ?

LE PAYS ÉTON couvre près de 3 000 km<sup>2</sup>, au nord-ouest de Yaoundé, capitale administrative et métropole du Centre-Sud. Il se situe au centre d'un nœud de voies de communication importantes (routes et voie ferrée) qui joignent les régions méridionales à celles du nord et le port de Douala à l'ouest aux provinces orientales (1).

C'est un pays de collines à une altitude oscillant entre 600 et 700 mètres ; pays abondamment arrosé, dont les cours d'eau font plutôt obstacle à l'occupation humaine au point que les villages préfèrent s'installer sur les sommets et les sentiers suivre les lignes de crête.

Les bourgs, de taille modeste, n'ont pas de fonction économique marquée, à l'exception d'Obala, qui tient lieu de relais commercial en raison de sa position sur un carrefour routier.

Le pays éton est la région la plus peuplée de la province du Centre-Sud, constituant, avec le nord et les plateaux de l'ouest, un pôle démographique à l'échelle nationale.

La distribution des tonnages souligne la place prépondérante occupée par ce pays dans l'économie cacaoyère, avec 23 % de la production nationale ; c'est ici qu'on enregistre les plus hauts rendements à l'hectare. Ces performances valent à la région d'être considérée comme une zone d'intervention prioritaire en matière d'aménagement, d'innovation et d'animation.

Les taux de scolarisation sont parmi les plus élevés du Cameroun, d'où une masse importante de jeunes bien instruits, qui ont de plus en plus de peine à se « caser » dans des emplois répondant à leurs aspirations. Il faut préciser que, pour des raisons historiques liées à leur position septentrionale, les Éton furent plus tardivement concernés par l'effort scolaire que les populations situées plus au sud.

Ce retard au départ est responsable de leur moindre pénétration dans les emplois techno-bureaucratiques. Il faut aussi ajouter que par suite des troubles que connut le Cameroun à l'aube de son indépendance,

(1) Voir fig. 1 et 2.

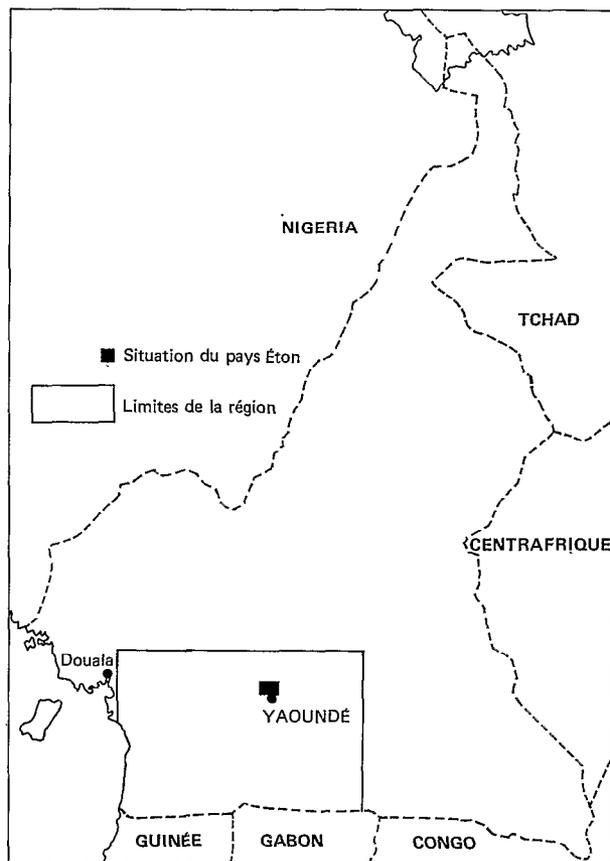


Fig. 1. — La région cacaoyère camerounaise.

les Éton, par ailleurs bien introduits dans les milieux cléricaux, souffrent de leur manque de relations dans l'appareil d'état, propres à assurer le placement des aspirants cols-blancs.

Les Éton appartiennent au groupe pahouin et plus particulièrement au sous-groupe béti. Ils forment une société de type lignager : filiation patrilinéaire et résidence virilocale, absence d'infrastructure politique opérant au-delà du lignage.

Le niveau d'appartenance le plus large est le patriclan, issu de la lignée d'un ancêtre mythique ; les lignages naissent du fractionnement des clans. Le niveau d'appartenance le plus étroit, au-dessus de la famille nucléaire polygamique, est le segment de lignage qui formait autrefois une unité résidentielle.

Hors de l'autorité lignagère, on ne peut parler de pouvoir politique, mais plutôt de prééminence, acquise par la bravoure, l'honneur et le prestige que confère la richesse.

Jusqu'à ce que les Allemands contrôlent leur territoire, les Éton pratiquaient une agriculture

itinérante les astreignant à des déplacements périodiques. De ce fait, les rapports de l'homme à la terre étaient peu élaborés ; on ne connaissait guère que des droits d'usage passagers acquis par défrichage et brûlis.

L'essentiel des activités agricoles reposait sur les femmes cependant que les hommes guerroyaient et chassaient.

Productrices de travail, les femmes étaient aussi productrices d'hommes en pourvoyant leurs époux d'une descendance nombreuse, ainsi que productrices d'alliances par leur circulation d'un clan à l'autre.

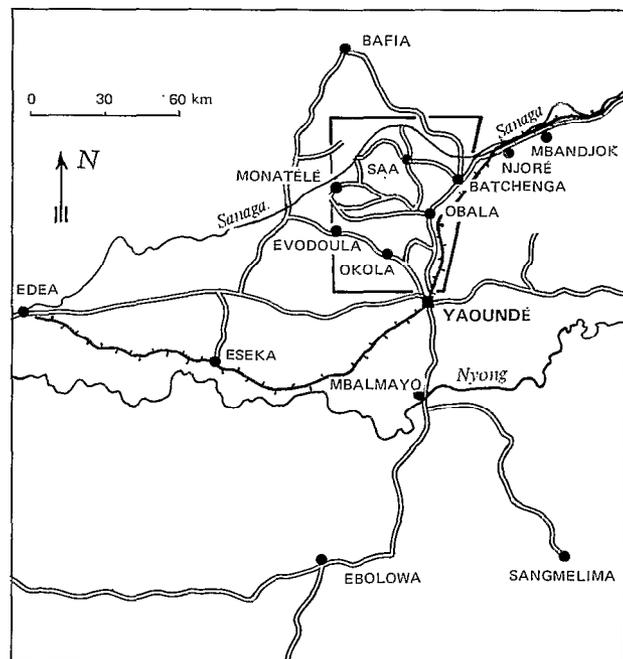


Fig. 2. — Le pays Éton dans la région cacaoyère camerounaise.

La compensation matrimoniale, de pratique courante, semble s'être substituée récemment à l'échange matrimonial. En 1870, les premiers explorateurs allemands notaient que la dot était composée de valeurs traditionnelles, objets de fer, armes de jet, pointes d'ivoire, sel et bétail, auxquels s'ajoutaient les marchandises issues du commerce de traite, puis le numéraire.

Indépendamment des mesures de fixation et de regroupement imposées par l'autorité coloniale, les caractéristiques actuelles du peuplement des campagnes éton (habitat sédentaire et de plus en plus souvent « en dur », concentré en villages-rues) sont le résultat direct de l'insertion dans une économie fondée sur l'essor de la cacaoculture.

Les réactions immédiates aux injonctions de rejoindre les pistes et de s'y maintenir furent dans l'ensemble plutôt négatives mais, dans un second temps, marqué par la mise en place de moyens de communication modernes et d'une agriculture spéculative ouvrant accès aux biens manufacturés, les populations se resserrèrent de leur plein gré le long ou à proximité des axes routiers.

Ces déplacements de l'habitat sont à la source de bon nombre de contestations foncières, nées de chevauchements de droits de culture et survenant à la faveur d'une succession par héritage ou cession vénale. Ainsi, telle parcelle occupée par du cacao et contrôlée personnellement peut avoir été antérieurement exploitée en vivrier par un autre individu, appartenant à un autre lignage et résidant dans un autre village.

La priorité accordée au cacao, produit-roi, lui a assigné une place de choix, aux abords immédiats des cases et des points de collecte, c'est-à-dire des routes et des pistes. Les jachères prolongées qu'impose le caractère sommaire des techniques de production vivrières entraînent ces cultures de plus en plus loin des lieux de consommation ; les femmes s'épuisent en déplacements, chargées de la subsistance quotidienne sur des itinéraires accidentés et coupés de marigots ; la surveillance contre les nuisibles est mal assurée, voire impossible en période de pluie.

\* \* \*

L'avènement du cacaoyer a entraîné une valorisation de la propriété foncière. En relation avec une mobilisation de tout l'espace disponible, le droit a évolué vers des formes proches du modèle occidental.

L'emprise s'est étendue de l'arbre au sol qui le porte ; la terre, source principale de revenus monétaires, a acquis une valeur intrinsèque, elle est devenue à la fois l'origine et l'un des éléments de la richesse.

Dans les zones où restent encore des friches utilisables, on accapare volontiers à titre préventif, en plantant sommairement en lisière quelques tiges qui tiennent lieu de marques, de manière à faire pièce aux projets éventuels des voisins. C'est parfois même la course à la terre qui précipite la pénurie.

La terre tendant à devenir rare par suite de la persistance d'un mode de faire-valoir inadapté aux fortes pressions démographiques, le processus a engendré une multitude de litiges, car chacun essaie de consolider au maximum ses droits sur les terres qu'il cultive ou que ses ancêtres ont un jour cultivées.

Les conflits qui enveniment le climat social de nombre de villages prennent parfois pour cadre la famille elle-même. Ainsi, les aînés s'empressent

« d'adopter » leurs frères mineurs à la mort du père, de telle sorte que ces derniers, passant d'une dépendance à l'autre. Les premiers disposant d'une force de travail supplémentaire accèdent à de meilleurs revenus. Mais bientôt les cadets émancipés interviennent auprès des juridictions coutumières pour exiger leur part de terre et la réparation du préjudice pécuniaire subi.

Tant que la génération aînée n'est pas éteinte, les jeunes ont du mal à accéder au statut de planteur car les vieux sont réticents à se séparer d'une partie de leurs arbres pour ne pas dégrader leur niveau économique. Ils n'incitent pas non plus les jeunes, lorsque cela reste encore possible, à ouvrir leur propre plantation, afin de se réserver une main-d'œuvre bon marché et des espaces encore inutilisés pour accroître leur plantation et prolonger leur satisfaction d'embrasser beaucoup d'espace.

Sur les parcelles vivrières, les affaires sont rendues plus confuses par l'intervention des femmes. Bien que ne pouvant, selon la coutume, prétendre qu'à des droits provisoires de culture, acquis par mariage, elles ont d'autant plus tendance à considérer les parcelles qu'elles cultivent comme leur appartenant personnellement, qu'elles en tirent des revenus substantiels en commercialisant une partie de la récolte.

Les femmes hésitent de moins en moins à plaider lorsqu'elles s'estiment dépossédées et les tribunaux se rendent fréquemment à leurs arguments.

\* \* \*

Une cession foncière vénale ne semble pas toujours impliquer dans l'esprit du « vendeur », une aliénation complète et définitive de la parcelle. Il l'interprète plutôt comme une sorte de licence d'exploitation à caractère temporaire, susceptible d'être rapportée à la faveur d'un changement d'usager ou de type de culture.

Une hiérarchie subtile de contrats s'élabore, depuis l'accord amiable, parfois assorti d'une interdiction de planter en cacaoyer, en passant par les cessions ratifiées par les instances coutumières, jusqu'à la forme d'appropriation la plus privative dans laquelle l'acheteur s'empresse d'immatriculer sa parcelle et d'acquérir un titre foncier. Il va de soi que le prix demandé sera d'autant plus élevé que les droits résiduels du « vendeur » apparaissent à ce dernier comme plus litigieux.

\* \* \*

La dot s'est transformée, et dans sa constitution et dans sa fonction. Elle est, dans sa plus grande partie, versée de nos jours en monnaie, les « accessoires »

étant constitués par des biens manufacturés. Formée non plus d'éléments symboliques mais de produits d'usage courant, elle n'est plus mise en réserve en vue d'un futur mariage, mais circule immédiatement pour faire face à des dépenses de consommation ou d'investissement. Ces transformations ont ouvert la voie à toutes sortes de spéculations. Le régime de la dot maintient la dépendance des cadets envers les aînés puisque leur épargne ne peut « fonctionner » comme élément de dot sans passer par le truchement de ces derniers.

\* \*

Les remaniements résidentiels, la monétarisation en expansion née du cacao, l'ouverture à l'urbanisation, ont transformé les espaces sociaux. Les groupes lignagers ont perdu leur compacité, ont éclaté ou bien se sont dissous. Le lignage n'a plus guère de fonction économique, le cacao ayant imposé un mode de production et de distribution qui favorise l'éclatement de la famille restreinte. La commercialisation d'une récolte personnelle a provoqué l'éclatement des unités de consommation traditionnelles.

Le succès du cacaoyer, dans cette société sans passé paysan, s'explique à la fois par le caractère de rente de l'entreprise qui exige, somme toute, assez peu d'effort à condition de se contenter d'un rendement médiocre, et par les images flatteuses qu'évoque le statut de planteur : contrôle sur la terre et les hommes, aisance matérielle, prestige du modernisme.

Au vrai, il s'agit pour beaucoup d'une occupation plus proche de la cueillette que de la véritable agriculture de plantation, ne faisant appel à aucune tradition agraire et n'exigeant ni qualification ni moyens techniques coûteux.

Les femmes étant privées de droits sur le verger, la fraction la plus âgée de l'élément masculin s'est assurée, grâce au cacao, une sorte de quasi-monopole d'accès aux revenus monétaires, utilisé comme instrument de prééminence sociale.

\* \*

Soucieux de maintenir le niveau de sa rente, le planteur, lorsqu'il a besoin de main-d'œuvre, répugne à rétribuer en numéraire. Il accorde préférence à de nombreuses formules moins dispendieuses, dans lesquelles on échange la force de travail contre l'hébergement, la nourriture ou l'usage temporaire d'une parcelle sur laquelle l'ouvrier pourra entreprendre pour son compte des cultures annuelles de rapport. Le travailleur se trouve en quelque sorte intégré à la famille, assimilé à un dépendant.

Or, demeurent dans les mentalités des traces de conceptions anciennes dans lesquelles l'homme se

perçoit d'abord comme guerrier-chasseur et seigneur domestique, affectant quelque dédain pour les activités agricoles. Il est courant d'observer la situation suivante : on accepte des tâches manuelles parfois très pénibles dans l'anonymat d'une ville ou d'un chantier éloigné mais on considère comme humiliant de louer sa force de travail à un voisin, surtout lorsque ayant acquis un bon niveau d'instruction on ne peut espérer qu'une maigre gratification en espèces.

D'une manière générale, les gens du sud se plient difficilement à la situation de tutelle impliquée par les rapports de travail proposés par le planteur de cacao.

Si les fonctionnaires et autres cultivateurs absents sont appréciés en tant qu'employeurs, c'est parce qu'ils disposent de revenus monétaires extra-agricoles réguliers. Accoutumés à la vie urbaine où tout service a son prix, ils sont plus enclins à accepter l'entretien de leur plantation moyennant rémunération, laissant de surcroît, du fait de leur absence, une plus grande liberté à l'ouvrier dans l'organisation de son travail.

Cette situation explique que le chef d'exploitation, homme le plus souvent âgé, ne trouve que ses épouses et ses enfants célibataires pour répondre à ses besoins de main-d'œuvre, en dehors de l'épisodique bouvier de savane qui fait halte sur le chemin du retour pour grossir son épargne. Cette rareté en main-d'œuvre, paradoxale dans une région très peuplée, contribue à développer de fortes résistances à l'intensification du système de production, exigeant plus d'effort, donc plus de main-d'œuvre et partant des débours accrus. On préfère s'étendre en superficie, avec la satisfaction de contrôler plus d'espace.

\* \*

Dans la période initiale d'expansion, toutes les catégories sociales ont tiré un égal bénéfice de la production cacaoyère. Il n'en est plus tout à fait de même de nos jours où la répartition apparaît parfois très inégale, car ce sont principalement les plus âgés parmi les hommes qui ont accès à la commercialisation. Ainsi, pour acquérir un pouvoir monétaire suffisant à satisfaire leurs besoins, les femmes et les jeunes doivent recourir à d'autres spéculations paysannes, facilitées par la proximité d'un important marché vivrier.

Chargées de la subsistance des ménages, les femmes sont à ce titre détentrices de droits de culture dont elles tirent profit en négociant une partie plus ou moins importante de leur réserve de précaution, soit directement, soit par l'intermédiaire de grossistes itinérantes. A ces activités s'ajoute, pour celles installées au voisinage de point de passage, le petit

commerce des plats préparés, des boissons et des cigarettes.

Ces revenus, modestes mais réguliers, aident à l'émancipation des femmes qui prennent conscience de leur pouvoir économique, assurant l'entretien de leurs enfants, achetant du petit bétail judicieusement confié à des parents, allant même jusqu'à « doter » pour partie ou totalement un fils ou un frère démuné, voire rachetant leur dot lorsque les inconvénients du mariage leur sont trop pesants.

Pressés de se libérer de la tutelle de leurs aînés et d'acquérir un statut de consommateur, les jeunes qui n'ont pu trouver place dans les emplois assis de la ville proche malgré leur bon bagage scolaire, se tournent vers des activités peu consommatrices d'espace tout en laissant un rapport satisfaisant : maraîchage, « cueillette » du vin de palme, ramassage de baies, de bois de chauffage et de charpente, négoce de viande de chasse. D'autres gagnent Yaoundé où ils tentent de subsister en attendant la succession. Ces initiatives suscitent parfois des réactions négatives des aînés, prompts à y voir une atteinte à leur statut. La riposte consiste à développer des attitudes d'hostilité allant jusqu'aux menaces de privation d'héritage, et à renforcer leur contrôle sur les échanges matrimoniaux.

\* \*

Quant à la destination des revenus cacaoyers, les conduites des planteurs font apparaître que l'utilisation de l'instrument monétaire est en premier lieu sociale. Ces conduites empruntent aux modèles coutumiers dans lesquels l'opulence est fortement valorisée. Ainsi, les dépenses sont souvent de pure consommation et les placements de prestige.

L'accumulation monétaire ne se traduit pas toujours par des apports productifs. On épargne pour faire face à une dépense importante plutôt qu'en vue de réinvestir. L'argent présente d'autant plus d'attrait qu'il permet de réaliser des investissements à caractère social : capitalisation en épouses, effets

architecturaux dans l'habitat, générosité dans les libations publiques, etc. Même l'appartenance à une tontine d'épargne peut relever de motivations ostentatoires. Cependant, les plus jeunes parmi les planteurs commencent à s'interroger sur le bien-fondé de ces conduites. Leurs orientations plus modernistes les poussent à s'affirmer à travers des formes de consommation plus personnalisées, moins insérées dans les rapports de parenté. Ils tendent à améliorer d'abord les conditions de vie de leurs proches et à freiner l'extériorisation de leurs revenus.

On ne ressent guère, parmi les motivations du planteur éton, la volonté bien affirmée d'édifier et de léguer un patrimoine agricole qui servirait de base économique à la génération montante. Les parents n'incitent par leurs enfants à s'engager dans les travaux du sol ni, *a fortiori*, à assurer la relève. À l'inverse, on utilise la plantation comme levier pour réaliser la promotion des enfants par l'école, de préférence dans les professions du secteur des services localisées en ville.

Dans une perspective d'avenir, la plantation est d'abord une « assurance-retraite sur pied » ; le support d'un éventuel repli pour les émigrés, un tremplin vers des entreprises urbaines pour les plus jeunes.

\* \*

Les processus qui viennent d'être succinctement décrits ne traduisent certes pas une situation générale en milieu de plantation, ne serait-ce qu'en raison des charges humaines que supporte le pays éton. Ils préfigurent cependant les contradictions auxquelles pourrait conduire la conjonction d'un mode de faire-valoir extensif et d'une concentration excessive du contrôle foncier dans des sociétés en progression démographique rapide, telles celles qui occupent la région cacaoyère camerounaise.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M. le 30 mai 1980.*